



Date de dépôt : 11 décembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Sylvain Thévoz : Le Conseil d'Etat peut-il faire une statistique sur l'absence ciblée de statistiques, particulièrement sur le revenu et la fortune des ménages... et surtout nous en expliquer la raison ?

En date du 1^{er} novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Sur son site internet, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) dépendant du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures publie chaque année 200 « actualités » qui relaient toutes les nouveautés d'importance mises en ligne¹. Ces documents permettent d'avoir une vision objective et chiffrée de la société genevoise. On peut trouver également pour 21 domaines généraux des données chiffrées extrêmement précieuses et précises sur différents domaines essentiels de notre société. Pratiquement toutes ces données sont à jour (2024), sauf dans trois domaines : les conditions de logement (2021), celui dit : Monnaie, banques, assurances (2022) et particulièrement celui de : la situation économique et sociale de la population. De manière extrêmement étonnante, les publications concernant le revenu et la fortune des ménages genevois nous donnent une image de la situation d'il y a environ 10 ans ! Le dernier document portant sur les inégalités de répartition des revenus dans le canton de Genève date de 2019 et il porte sur les années 2014-2015 !² Il n'a pas été mis à jour depuis; de même le document « Revenu et fortune des ménages

¹ <https://statistique.ge.ch/>

² https://statistique.ge.ch/tel/publications/2019/informations_statistiques/autres_the_mes/is_inegalites_revenus_25_2019.pdf

genevois résultats 2014-2015 » n'a pas eu de suite³. Et si nous cherchons la mise à jour des données concernant la répartition des contribuables et du revenu annuel brut selon la classe de revenu ou le type, les données disponibles de l'OCSTAT s'achèvent abruptement en 2018 et n'ont plus été mises à jour depuis⁴. Il est dommage que la population se voie privée de ces importantes sources d'information.

Mes questions sont donc les suivantes :

- **Pourquoi les données concernant particulièrement le domaine 09. Construction et logement / les conditions de logement et 20. Situation économique et sociale de la population / Revenus et fortune des ménages ne sont-elles plus mises à jour ?**
- **A quelle échéance le Conseil d'Etat a-t-il prévu d'actualiser ces données ?**

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pourquoi les données concernant particulièrement le domaine 09. Construction et logement / les conditions de logement et 20. Situation économique et sociale de la population / Revenus et fortune des ménages ne sont-elles plus mises à jour ?

De manière générale, la production de résultats statistiques détaillés et de qualité est un travail de longue haleine. En effet, les travaux de récolte, de contrôle, de nettoyage et de traitement des données, tout comme la production et l'analyse des résultats prennent du temps. Ainsi, au moment de la diffusion des résultats, il y a souvent un décalage entre l'année sur laquelle porte les résultats et la date de leur diffusion. Pour d'autres résultats moins détaillés, les étapes sont plus courtes et la diffusion plus rapide.

³ <https://statistique.ge.ch/tel/publications/2019/analyses/communications/an-cs-2019-60.pdf>

⁴ https://statistique.ge.ch/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=20_02&dom=1

Au sujet des revenus et de la fortune des ménages, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) reçoit des données de l'administration fiscale cantonale (AFC), sur la base desquelles il produit les résultats, puis les diffuse. L'AFC attend un peu plus de 2 ans après la fin de l'année sous revue pour transmettre les données, du fait que le processus de taxation peut prendre plusieurs années pour notifier l'ensemble des contribuables, en particulier ceux qui ont une fortune ou des revenus élevés. Après cette période d'un peu plus de 2 ans, une bonne partie des contribuables sont présents dans les données et la qualité des résultats produits est ainsi considérée comme bonne. Conformément à ce calendrier, les résultats 2018 ont été diffusés durant l'année 2021.

A partir des données de l'année 2019, le format de la base de données transmise à l'OCSTAT par l'AFC a changé et des informations supplémentaires ont été intégrées à la demande de l'OCSTAT (rubriques de la déclaration fiscale et montant d'impôts non transmis jusqu'alors; inclusion dans la base de données des taxations qui ne sont pas encore notifiées). L'objectif vise à produire des résultats sur le revenu disponible des ménages et à améliorer la représentativité des résultats sur le revenu et la fortune des contribuables. L'OCSTAT a alors dû effectuer d'importants travaux de mise en forme et de traitement des données pour produire les résultats attendus. Ce travail s'est révélé chronophage car, de surcroît, l'ensemble des résultats depuis 2014 a dû être révisé, afin de disposer de résultats homogènes et comparables dans le temps. C'est pour cette raison que, en 2022 et en 2023, les résultats n'ont pas pu être mis à jour.

Pour les conditions de logement, les résultats portant sur l'année 2023 sont en ligne depuis le 1^{er} octobre 2024.

La mission première de l'OCSTAT est de mettre à disposition de la collectivité des résultats sur les différents domaines couverts par la statistique publique, et cela de manière régulière. Des analyses commentées sur les résultats ne sont pas systématiquement réalisées. Si de courtes analyses sont fréquemment effectuées, des analyses plus approfondies, telles que celles sur les revenus et les inégalités de revenus citées en note, sont ponctuelles, car les ressources nécessaires à leur élaboration sont importantes.

A quelle échéance le Conseil d'Etat a-t-il prévu d'actualiser ces données ?

La loi sur la statistique publique cantonale, du 24 janvier 2014 (LStat; rs/GE B 4 40), mentionne à son article 5, alinéa 4, que « l'activité de statistique publique est exercée en toute indépendance professionnelle, notamment vis-à-vis du pouvoir politique et de tout groupe d'intérêt, pour ce qui est du choix des sources, des définitions et méthodes ainsi que des supports, des contenus et du calendrier de diffusion ». Ainsi, le calendrier de diffusion des résultats n'est pas décidé par le Conseil d'Etat. C'est l'OCSTAT qui diffuse les résultats aussi rapidement que possible, lorsqu'ils sont validés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET